

Lille, le 08 mars 2022,

Arrivée du Contrat d'Engagement Jeune dans les Missions Locales le 1er mars.

Depuis la sortie du dispositif «Contrat d'Engagement Jeune» le 1er mars, les Missions Locales des Hauts-De-France se sont mobilisés et sont responsables à elles-seules de 18% des entrées nationales, se classant ainsi parmi les régions les plus dynamique.

Mis en place par l'Etat dans le cadre du plan 1jeune 1solution, pour aider les jeunes dans la construction de leur projet professionnel et dans leur recherche d'un emploi, le Contrat d'Engagement Jeune s'inspire de la Garantie Jeune, mise en place avec succès par les Missions Locales depuis 2014.

Contacts Presse

BRIANCHON Emma

Chargée de communication
AREFIE
emma.brianchon@arefie.org
09 72 58 66 27

Le Contrat d'Engagement Jeune pour un parcours personnalisé.

C'est en fonction du profil du jeune que la Mission d'accompagnement s'adaptera, afin de définir un projet professionnel personnalisé et l'aider à accéder à un emploi durable.

Le jeune signataire du Contrat d'Engagement Jeune bénéficiera d'un accompagnement par un conseiller dédié, grâce notamment à l'application «Pass Jeune».

Pour rappel, « dès le 1er mars, tous les jeunes de moins de 26 ans qui, sans formation ni emploi depuis plusieurs mois, s'inscriront, pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi ». Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois pourra être versée « sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites ».

Les Missions Locales ont activement préparé le Contrat d'Engagement Jeune, afin d'accompagner au mieux les 30 000 jeunes des Hauts-de-France qui en bénéficieront au sein du réseau en 2022.